

## LYCEE DES METIERS

Circulaire n°2016-129 du 31/08/2016

### Dossier Auditeur

1<sup>ère</sup> labellisation       Renouvellement

<b>NOM DE L'ETABLISSEMENT</b>	
<b>N°UAI et VILLE</b>	
<b>INTITULE DU LABEL ACTUEL</b>	
<b>PROPOSITION D'ÉVOLUTION DE L'INTITULE DU LABEL</b> <i>(longueur maxi 100 caractères, la mention « lycée des métiers » comprise)</i>	
<b>CHAMP(S) PROFESSIONNEL(S) CONCERNE(S)</b>	
<b>Référent de l'audit IA-IPR / IEN</b>	
<b>IA-IPR / IEN / Chef établissement</b>	
<b>CFC / DDFPT</b>	

Date de la visite d'Audit : .../.../....

# LYCEE DES METIERS

## GUIDE A L'ATTENTION DES AUDITEURS

### Documents de référence :

- décret n° 2016-48 du 27-1-2016
- circulaire n°2016-129 du 31/08/2016 (annule et remplace la circulaire n° 2005-204 du 29 novembre 2005)

Ce **guide auditeurs** est complémentaire au guide à **l'attention des établissements** qui accompagne le dossier support de candidature à la labellisation. Il peut être utile pour l'harmonisation de l'évaluation des établissements. Les propositions d'indicateurs et d'éléments de preuves du cahier des charges ne sont pas limitatives et d'autres éléments que ceux mentionnés peuvent être proposés pour atteindre ou juger la conformité. L'audit nécessite de respecter un certain nombre de principes déontologiques, notamment :

- La vérification porte sur la conformité de l'établissement et non pas sur celle des personnels qui y œuvrent.
- L'absence de label pour un établissement ne signifie pas la non qualité de cette structure mais seulement que la structure n'est pas conforme aux critères et aux indicateurs mentionnés dans le cahier des charges académique « Lycée des Métiers ».
- **Il ne s'agit d'auditer ni le passé ni l'avenir.** La conformité aux critères nationaux et aux indicateurs associés est vérifiée à un instant (le jour de la visite).

## 1. LES ACTEURS

**L'inspecteur référent d'établissement :** Il accompagne les équipes à la constitution du dossier, il conseille pour améliorer le service aux usagers et faire de l'établissement un pôle de compétences reconnu. Il aide à la mise en conscience des critères et à l'engagement de l'établissement.

**Le groupe d'audit :** Le groupe d'auditeurs est constitué au minimum de 3 membres parmi des inspecteurs (IA-IPR et/ou IEN), des chefs d'établissements, des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) et des Conseillers en Formation Continue (CFC). Le référent ou coordonnateur du groupe est nommé. Le groupe d'auditeur formé utilise les documents (*fiche préparatoire à l'audit, les 7 fiches de recueil correspondant aux 7 critères nationaux, la fiche d'émargement, le rapport de la visite d'audit, la fiche de synthèse*) pour conduire son audit.

**Le groupe académique:** Le **recteur d'académie définit la composition** du groupe académique qui doit, a minima, comporter outre des représentants du rectorat, des parents d'élèves et des représentants de la région et des milieux professionnels et pourquoi pas le référent académique Qualéduc. Au vu du rapport de la visite d'audit et de la fiche de synthèse, le groupe académique se réunit et soumet ses propositions d'attribution, de renouvellement, de modification ou de retrait du label au recteur d'académie.

## 2. LE DOSSIER SUPPORT

### 2.1- DE L'AUDITEUR

Le dossier de région-académique proposé par la DIAFPIC de Normandie pour conduire l'audit comprend :

- **Une fiche préparatoire à l'audit,** c'est un document arrêté préalablement entre **le référent ou coordonnateur désigné** du groupe d'auditeurs et **le Chef d'établissement** qui définit la date et l'organisation de la visite de l'établissement, les conditions matérielles et éventuellement les éléments de preuves complémentaires souhaités et personnes particulières à rencontrer par les auditeurs ;
- **7 fiches de recueil** (1 par critère du cahier des charges national), ce sont des documents personnels destinés à recueillir les informations pour l'instruction du dossier par les auditeurs et pour préparer le questionnement en amont des échanges lors de la journée d'audit;
- **Une fiche d'émargement** qui suit les auditeurs afin de conserver une traçabilité des personnes auditées;
- **Un rapport de visite** est rédigé par le référent du groupe d'auditeur à partir des observations et des échanges recueillis durant la visite d'audit afin d'apporter des éléments clairs d'aide à la décision au groupe académique.
- **Une fiche de synthèse de l'audit** accompagnée d'une trame de **diaporama** proposée par la DAFPIC est complétée par le référent de l'équipe d'auditeur en vue d'une présentation au groupe académique.

## 2.2- DE L'ETABLISSEMENT

- **Dans le cas d'un renouvellement**, le dossier support est constitué de **9 fiches à compléter** (2 fiches d'informations + 7 correspondant aux critères nationaux) ;
- **Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> labellisation**, la fiche « suivi du label » est à retirer du dossier et donc 8 fiches sur 9 sont à compléter par l'établissement ;

Ces fiches permettent d'une part sur le recto, de comprendre, au regard des critères et de leurs exigences respectives, la **situation actuelle et factuelle** de l'établissement. Des **éléments de preuves** doivent être **annexés au dossier**. Ils permettent de justifier et de vérifier de la conformité aux exigences. D'autre part, le verso d'une fiche associée à un critère, fait état du diagnostic de l'équipe « lycée des métiers » de l'établissement au regard de la situation factuelle décrite au recto. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, au regard des points forts/faibles identifiés, des objectifs réalisables et leurs déclinaisons en plan d'actions doivent être formalisés. **L'intitulé du label** proposé doit avoir une **longueur maximale de 100 caractères**, la mention « lycée des métiers » étant comprise. La demande précise le(s) **champ(s) professionnel(s) concerné(s)**.

L'établissement est invité à retourner l'ensemble le dossier support accompagné de ses annexes, sous forme numérique, par voie électronique à la DAFPIC\*.

*\*pour les établissements de l'académie de Caen : dafpicnormandie@ac-caen.fr*

*\*pour les établissements de l'académie de Rouen : dafpic@ac-rouen.fr*

## 3. ORGANISATION DE L'AUDIT

### 3.1- PREPARATION DE L'AUDIT.

Lors d'une réunion de coordination des auditeurs (cf calendrier) prévue sur une journée, une présentation du dossier lycée des métiers sera faite. Le dossier support complété accompagné de ses annexes sera distribué à chaque référent de groupe qui prendra connaissance des éléments constitutifs et pourra échanger avec son équipe afin de renseigner la **fiche préparatoire à la visite d'audit** et ainsi fixer la date de la visite d'audit avec le chef d'établissement concerné.

### 3.2- LE DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT

**Le regard porté par l'auditeur doit être du point de vue de l'utilisateur.** Au cours du diagnostic, l'équipe d'auditeurs vérifie notamment :

- La réalité des éléments figurant dans le dossier de demande de l'établissement.
- La cohérence entre le projet de labellisation et le projet d'établissement.
- La justification des éléments de preuve apportés par l'établissement.

**La fiche sur le suivi du label** (complétée uniquement dans le cas d'un renouvellement du label) doit mettre en avant le positionnement de l'établissement entre le dernier audit et cette demande de renouvellement afin de mesurer :

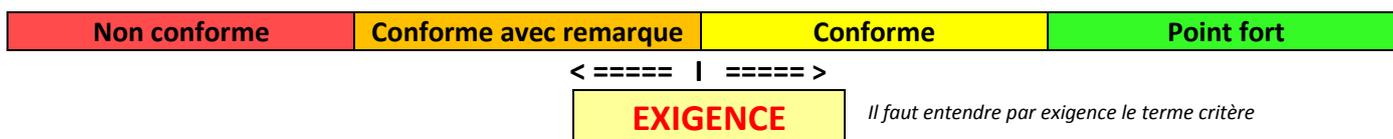
- la plus-value du label observée sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- les actions mises en place au regard des conclusions et des préconisations du dernier audit ;
- les actions mises en place au regard des conclusions d'une auto-évaluation de l'établissement.

**Les fiches de recueil correspondant aux 7 critères nationaux** sont des documents de travail propres à chaque auditeur permettant les prises de notes personnelles :

- **Au recto**, un descriptif en italique est proposé de façon à définir ou contextualiser chacun des détails de critères. Trois colonnes permettent à l'auditeur de saisir ses commentaires au cours des échanges avec les personnes rencontrées.
- Il exprimera son ressenti (point fort, conforme, conforme avec remarque, non conforme) en cochant **chacun des critères** selon le regard qu'il porte sur les actions proposées par l'établissement et les écarts constatés par rapport à l'exigence. **La liste d'émargement** permet d'avoir une traçabilité des personnes auditées sur la journée.
- **Au verso**, une zone de texte complémentaire est prévue ainsi qu'un espace pour permettre à l'auditeur d'inscrire ses observations sur l'adéquation entre les objectifs affichés, moyens mis en œuvre (actions proposées, échéances) en fonction des conformités avec remarques ou non-conformités constatées, et ainsi proposer ses conseils d'amélioration sous forme d'axes de progrès.

**Qualification des différents avis** (écarts constatés par rapport à l'exigence) :

La conformité du dispositif avec le critère étudié doit être observable. La conformité au critère se vérifie au travers des éléments de preuves proposés dans le cahier des charges fournis aux établissements.



Les avis	Caractérisation de l'exigence
Point fort	<i>L'écart par rapport à l'exigence est supérieur à la conformité demandée.</i>
Conforme	<i>L'écart est supérieur ou égal, toutes les conditions de l'exigence sont satisfaites.</i>
Conforme avec Remarque	<i>Un écart inférieur est constaté par rapport à la conformité. Les conditions de l'exigence ne sont pas toutes remplies. Cependant cela n'entraîne pas de non-conformité.</i>
Non-conforme	<i>L'écart par rapport à l'exigence est inférieur à la conformité avec remarque. Une non-conformité prouvée du dispositif à un seul critère national peut entraîner une proposition de non labellisation. <b>Cependant la formulation d'un commentaire identifiant les risques de dérive peut être proposée afin d'écarter la non-conformité.</b> Ce commentaire sera pris en compte dans la procédure mise en place pour le suivi du label lycée des métiers.</i>

### 3.3- PROPOSITION D'ORGANISATION DU DEROULEMENT DE LA VISITE D'AUDIT

Cf. fiche préparatoire à la visite d'audit

### 3.4- LE RAPPORT DE LA VISITE D'AUDIT

**Le rapport de la visite d'audit** est complété après concertation avec son équipe par le référent de l'audit :

- Il relate le déroulement général de la visite au regard de quatre points.
- S'agissant du diagnostic de l'établissement audité, lorsqu'une remarque est mentionnée, celle-ci englobe l'ensemble des détails de critère et donc vaut pour **la totalité du critère** et ceci pour chacun des 7 critères nationaux.
- Les remarques générales présentées à l'équipe de direction sur le diagnostic de l'établissement indiquent la cohérence entre le projet de labellisation et le projet d'établissement.
- Les conclusions générales s'appuient sur cinq points et ont pour but de préciser des éléments clairs d'aide à la décision au Groupe Académique.
- Un avis général sur la demande de l'établissement est proposé par les auditeurs.

### 3.5- LA FICHE DE SYNTHÈSE

**La fiche de synthèse** est rédigée par le référent de l'audit après concertation avec son équipe et signée par l'ensemble.

- **Au recto**, cinq points forts et cinq axes d'améliorations **maximums** sont précisés.
- **Au verso**, pour **chaque critère**, l'écart est expliqué de façon synthétique dans le cas d'une conformité avec remarque ou d'une non-conformité. (Cf. le rapport de la visite d'audit)
- Un avis général sur la demande de l'établissement est proposé par les auditeurs. Les avis du **groupe académique** et du Conseil Académique de l'Education Nationale (**CAEN**) figurent en bas de page.

### 3.6- LES RETOURS ATTENDUS A LA DAFPIC (cf. le calendrier)

La **fiche préparatoire à l'audit** et la **fiche d'émargement** scannées, le **rapport de visite**, la **fiche de synthèse de l'audit** sous format numérique sont à retourner par voie électronique à la DAFPIC\*.

*\*pour les établissements de l'académie de Caen : dafpicnormandie@ac-caen.fr*

*\*pour les établissements de l'académie de Rouen : dafpic@ac-rouen.fr*

## 4. DELIVRANCE DU LABEL

Le **groupe académique se prononce sur la demande** au regard des résultats de l'instruction. Il transmet ses propositions au **recteur d'académie**, qui **décide de l'attribution du label, après avis du CAEN** (Conseil Académique de l'Education Nationale). Les établissements seront destinataires des décisions prises par le recteur d'académie. Le label est attribué pour une **durée de cinq ans**, renouvelable après évaluation. **Après cinq ans, le label est caduc**, sauf si l'établissement a engagé une **procédure de renouvellement**. Le ministère publie chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) la liste des établissements pour lesquels le label « lycée des métiers ». Chaque **fin d'année civile**, le recteur d'académie veillera à transmettre à la DGESCO la liste des établissements de son académie pour lesquels le label a été délivré, renouvelé, modifié ou retiré.

## 5. CALENDRIER PREVISIONNEL ANNUEL (2016/2017)

2016/2017	Actions	Qui ?	A qui ?	Date limite
Entre septembre et décembre 2016	Demande de 1 <sup>ère</sup> labellisation ou de renouvellement par écrit au recteur d'académie, accompagnée de l'acte du conseil d'administration faisant état de la demande.	- Chefs d'établissements	- Rectorat (la DAFPIC*)	le 14 décembre 2016 au plus tard
janvier	Envoi des dossiers supports aux établissements demandeurs	- Rectorat (la DAFPIC)	- Aux établissements demandeurs	au plus tard le 13 janvier 2017
mars	Retour des dossiers supports au rectorat	- Chefs d'établissements	- Rectorat (la DAFPIC*)	au plus tard le 14 avril 2017
26 avril sur CAEN	Phase préparatoire à la visite des établissements	- Auditeurs		
27 avril sur ROUEN	Phase préparatoire à la visite des établissements	- Auditeurs		
mai -juin	Visite des établissements et phase de traitement de la visite  Retour sous format numérique, par voie électronique à La DAFPIC *: <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la <b>fiche préparatoire à l'audit</b> scannée,</li> <li>• De la <b>fiche d'émargement</b> scannée,</li> <li>• Du <b>rapport de visite d'audit</b>,</li> <li>• De la <b>fiche de synthèse de l'audit</b></li> </ul>	- Auditeurs - Chef d'établissement - L'équipe « lycée des métiers de l'établissement » - Les autres acteurs de l'établissement souhaités par les auditeurs		au plus tard le 9 juin
juin - septembre	Groupe académique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• se prononce sur la demande au regard des résultats de l'instruction</li> <li>• soumet ses propositions au recteur d'académie</li> </ul>	- Rapporteurs du rapport de visite - Groupe académique - Rectorat (la DAFPIC) - Rectorat (la DAFPIC)	- Recteur d'académie	
	Information des décisions prises par le recteur d'académie après avis du CAEN	- Rectorat (la DAFPIC)	- Aux établissements	
septembre - octobre 2017	Communication de la liste des établissements pour lesquels le label « lycée des métiers » a été délivré, renouvelé, modifié ou retiré	- Rectorat	- DGESCO	

\*pour les établissements de l'académie de Caen : [dafpicnormandie@ac-caen.fr](mailto:dafpicnormandie@ac-caen.fr)

\*pour les établissements de l'académie de Rouen : [dafpic@ac-rouen.fr](mailto:dafpic@ac-rouen.fr)

## Fiche préparatoire Auditeurs

### LYCEE DES METIERS

circulaire n°2016-129 du 31/08/2016

1<sup>ère</sup> labellisation

Renouvellement

Date de la visite d'audit:

.... / .... / ....

### Noms des Auditeurs :

Référent de l'audit IA-IPR / IEN	
IA-IPR / IEN Chef établissement	
CFC / DDFPT	

### LES PERSONNES RENCONTREES :

(Voir feuille d'émergence)

### Proposition d'Organisation de la visite d'Audit (parcours et rencontre des acteurs)

	Arrivée des auditeurs
9h00 - 9h15	Accueil par l'équipe de direction
<b>Première partie : analyse</b>	
9h15 - 10h15	Visite des locaux : <i>visite de l'ensemble des plateaux techniques en présence du DDFPT, des lieux de vie (foyer, internat)</i>
10h15 - 12h30	Audition de l'équipe de direction (étude des fiches) <i>Echanges avec l'équipe de direction par rapport aux 7 critères nationaux et aux indicateurs choisis (prévoir environ 15 minutes par fiche). L'objectif de l'audit documentaire est de mesurer la conformité des contenus des fiches au regard des éléments de preuves fournis à travers l'échange.</i>
12h15 - 13h30	Déjeuner
<b>Deuxième partie : mesure du partage</b>	
13h30 - 14h30	Audition du comité local de suivi du label (sans l'équipe de direction) <i>Vérifier que l'ensemble de la communauté du lycée partage bien les indicateurs présentés par l'équipe de direction. La vérification porte sur quelques points particuliers de certaines fiches.</i>
14h30 - 15h30	Audition au choix : Elèves ou parents ou partenaires professionnels <i>Il s'agit là de rencontrer et échanger avec un groupe au choix de 4 à 5 élèves de la filière visée de tous niveaux (CAP, Bac Pro, BTS) ou des parents ou de partenaires professionnels conventionnés avec des actions visibles.</i>
15h30 - 16h00	Concertation des auditeurs <i>A partir des notes prises, l'équipe d'auditeur dégage les points forts et les points faibles à présenter au chef d'établissement.</i>
<b>Troisième phase : Restitution</b>	
16h00 - 17h00	Échange final avec l'équipe de direction <i>Le référent de l'audit présente la synthèse au chef d'établissement et lui précise les points forts dégagés. Au regard des points faibles il propose des axes d'amélioration et discute éventuellement l'évolution de l'intitulé du Label.</i>

## Demande d'informations complémentaires

### Éléments de preuves complémentaires souhaitées

### Personnes particulières à rencontrer





Date de la visite d'audit:

.... / .... / ....

### Noms des Auditeurs :

<b>Référent de l'audit</b> <b>IA-IPR / IEN</b>	
<b>IA-IPR / IEN</b> <b>Chef établissement</b>	
<b>CFC / DDFPT</b>	

### LES PERSONNES RENCONTREES :

(Voir feuille d'émergence)

<b>NOM DE L'ETABLISSEMENT</b>	
<b>Nom et coordonnées du chef d'établissement</b> <i>(ligne directe – portable – email)</i>	
<b>N°UAI et VILLE</b>	
<b>INTITULE DU LABEL ACTUEL</b>	
<b>PROPOSITION D'INTITULE DU LABEL</b> <i>(longueur maxi 100 caractères, la mention « lycée des métiers » étant comprise)</i>	
<b>CHAMP (S) PROFESSIONNEL (S) CONCERNE (S)</b>	

### Déroulement général de la visite d'Audit

<b>Difficultés dans le déroulement</b> <i>(conditions d'accueil des auditeurs, mobilisation des acteurs,...)</i>	
<b>Disponibilités des Audités</b> <i>(ouverture des interlocuteurs par rapport à l'équipe d'audit, sincérité des échanges,...)</i>	
<b>Possibilités d'investigation</b> <i>(informations collectées suffisantes pour établir un diagnostic et répondre aux interrogations,...)</i>	
<b>Transmission du dossier préalable</b> <i>(retour des dossiers d'instruction et des annexes dans les délais impartis,...)</i>	

Diagnostic de l'établissement audité		PF = Point fort C = Conforme				C + R = Conforme avec Remarque(s) NC = Non conforme
Exigences critère national	Détails des critères	PF	C	R	NC	Commentaire de l'écart (Conforme avec remarque(s) ou Non-conforme)
1- Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'offre de formations professionnelles propose des <b>parcours ascendants</b>.</li> <li>L'offre de formations professionnelles favorise les <b>passerelles</b>.</li> <li>L'offre de formations professionnelles favorise les <b>parcours mixtes</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2- L'accueil de publics de statuts différents	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est organisé pour <b>accueillir des publics de statuts différents</b> (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, etc.)</li> <li>L'établissement est organisé pour <b>faciliter leur intégration</b> dans un parcours et leur permettre de <b>changer de statut au cours de leur formation</b>.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3- Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement établit une véritable stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local, les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur) et d'autres organismes tels que les représentations des branches professionnelles, les dispositifs d'insertion, les missions locales, Pôle Emploi, les centres d'information et d'orientation.</li> <li>Les actions relevant du parcours Avenir sont formalisés et suivies.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4- L'organisation d'actions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions culturelles touchent un <b>large public</b></li> <li>Les actions culturelles sont <b>significatives</b> et s'inscrivent dans un <b>parcours formalisé et suivi</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Diagnostic de l'établissement audité		PF = Point fort C = Conforme				C + R = Conforme avec Remarque(s) NC = Non conforme
Exigences critère national	Détails des critères	PF	C	R	NC	Commentaire de l'écart (remarque ou Non-conformité)
5- La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>En s'inscrivant dans les priorités académiques et nationales en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes, l'établissement <b>développe un ensemble cohérent et formalisé d'actions</b> en termes de partenariats, de mobilités, d'échanges à distance, d'actions éducatives, d'enseignement des langues, etc.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6- La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation</b> pour lutter contre le décrochage scolaire</li> <li>L'établissement propose des <b>parcours adaptés</b> aux jeunes faisant valoir leur <b>droit au retour en formation initiale</b> ou le <b>droit au redoublement dans l'établissement d'origine</b>.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7- Une politique active de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement <b>définit et met en œuvre un plan de communication</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- être clairement identifié par les usagers et les partenaires ;</li> <li>- promouvoir une offre de formation attractive ;</li> <li>- valoriser ses relations partenariales ;</li> <li>- afficher avec dynamisme ses projets ;</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## REMARQUES GENERALES sur LE DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT

Définies par le groupe d'auditeurs et présentées à L'EQUIPE DE DIRECTION

Vérification de la cohérence entre le projet de labellisation et le projet d'établissement

## CONCLUSIONS GENERALES

Destinées à apporter des éléments clairs d'aide à la décision au GROUPE ACADEMIQUE

### POINTS FORTS – AXE DE PROGRES

*(énoncés de façon précise ; le cas échéant, point(s) particulièrement remarquable(s))*

### EVOLUTIONS

*(nécessaires et attendues vers, ouverture de partenariats, actions à développer en direction de,...)*

### Caractérisation générale des NON-CONFORMITES et/ou REMARQUES

*(elles portent plutôt sur l'absence de projet ou d'action, l'inexistence de partenariat)*

### ADEQUATION entre les objectifs affichés, les moyens mis en œuvre et le management

*(place importante de..., nécessité de formaliser, d'établir une traçabilité,...)*

### Perception d'une DYNAMIQUE

*(stratégie globale centrée sur la réussite des élèves)*

Commentaire général sur la demande de l'établissement:

## Fiche de synthèse Auditeurs

**LYCEE DES METIERS**  
circulaire n°2016-129 du 31/08/2016

Date de la visite d'audit:

.... / .... / ....

### Noms des Auditeurs :

Référent de l'audit IA-IPR / IEN	
IA-IPR / IEN Chef établissement	
CFC / DDFPT	

### LES PERSONNES RENCONTREES :

(Voir feuille d'émargement)

### Conclusions

Points forts (5 au maximum)	
1	
2	
3	
4	
5	

Axes d'amélioration (5 au maximum)	
1	
2	
3	
4	
5	

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
Nom et coordonnées du chef d'établissement <i>(ligne directe – portable – email)</i>	
N°UAI et VILLE	
INTITULE DU LABEL ACTUEL	
PROPOSITION D'INTITULE DU LABEL <i>(longueur maxi 100 caractères, la mention « lycée des métiers » étant comprise)</i>	
CHAMP (S) PROFESSIONNEL (S) CONCERNE (S)	

Conformité aux différents critères Nationaux					PF = Point fort C = Conforme	C + R = Conforme avec Remarque(s) NC = Non conforme
N°	PF	C	R	N-C	Commentaire de l'écart (remarque ou Non-conformité)	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Nom et signature des auditeurs :

Commentaire général sur la demande de l'établissement:

Vu le Groupe Académique de suivi du Label « Lycée des métiers » : le ... / ... / ....	Vu le Comité Académique de l'Education Nationale : le ... / ... / ....																														
⇒ Avis du Groupe académique : <table style="margin-left: 100px;"> <tr> <td></td> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>1<sup>ère</sup> labellisation</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Modification</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Retrait</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Oui	Non	1 <sup>ère</sup> labellisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	⇒ Avis du Comité Académique de l'éducation Nationale : <table style="margin-left: 100px;"> <tr> <td></td> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>1<sup>ère</sup> labellisation</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Modification</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Retrait</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Oui	Non	1 <sup>ère</sup> labellisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Oui	Non																													
1 <sup>ère</sup> labellisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Retrait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
	Oui	Non																													
1 <sup>ère</sup> labellisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Modification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													
Retrait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																													

### CRITERE NATIONAL DU LYCEE DES METIERS

1- Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation

### FICHE QUALEDUC PRECONISEE PAR LA CIRCULAIRE n°1 – Offre de formation

Les fiches du guide QUALEDUC, ou la documentation de toute autre démarche, peuvent constituer un outil d'auto-évaluation et de progression utile aux établissements qui visent le label ou son renouvellement

DETAILS DU CRITERE N°1	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'offre de formations professionnelles propose des <b>parcours ascendants</b>. <i>Ce détail de critère vise à proposer à tout élève d'accéder au plus haut niveau de qualification, compte tenu de son projet, grâce à des parcours de formation flexibles et personnalisés. La labellisation d'un lycée professionnel n'implique nullement l'ouverture préalable de formations de l'enseignement supérieur. L'établissement propose un ensemble de formations, du niveau V au niveau III, voire II dans l'établissement ou en association avec d'autres établissements à proximité.</i></li> <li>L'offre de formations professionnelles favorise les <b>passerelles</b>. <i>Il met en place des dispositifs, par exemple de type passerelle, pour assurer le passage « fluide » des élèves d'un cycle à l'autre (échanges élèves professeurs entre les différents niveaux) du CAP au bac technologique, du bac professionnel au BTS mais aussi de seconde générale ou technologique vers le CAP ou le bac professionnel. L'établissement présente la cartographie des formations et passerelles et est en mesure de montrer des statistiques sur au moins deux ans retraçant les différents parcours effectués dans l'établissement, ainsi que les taux de réussite aux examens, les taux de décrochage et les taux d'insertion professionnelle, par niveau et statut.</i></li> <li>L'offre de formations professionnelles favorise les <b>parcours mixtes</b> <i>Les statuts des bénéficiaires de ces formations peuvent être divers : élèves, apprentis, formation continue. L'ensemble des publics est informé sur l'ensemble du cursus (cartographie des parcours). L'établissement favorise et accompagne les entrées et sorties aux différents niveaux.</i></li> </ul>	□	□	□	□

### RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE

Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas :  
Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme

Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

DETAILS DU CRITERE N°2	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est organisé pour <b>accueillir des publics de statuts différents</b> (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, etc.) <i>Ce détail de critère requiert l'accueil de publics de statuts différents, y compris par mixage. Les contenus d'enseignements sont organisés de manière à proposer des formations répondant aux besoins des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des candidats individuels. L'accueil des trois publics ne constitue pas un préalable, mais un objectif : construire les parcours de formation adaptés aux divers publics. Son atteinte peut faire l'objet d'un échéancier et doit prendre en compte les orientations régionales en matière de développement de l'apprentissage.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement est organisé pour <b>faciliter leur intégration</b> dans un parcours et leur permettre de <b>changer de statut au cours de leur formation.</b> <i>Afin d'assurer et d'améliorer l'accueil de publics de statuts différents (F.I., F.C., apprentissage), l'établissement est apte à construire puis assurer la formation suivant des modes d'organisation différents (en continu, par module, par unité,...) et selon des dispositifs plus ou moins complexes. Il construit et assure des actions spécifiques et personnalisées pour des publics à la recherche de compléments de qualification. La mise à disposition de ressources pédagogiques utilisant les TICE est valorisée.</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE		
Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas : Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme		
Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

### CRITERE NATIONAL DU LYCEE DES METIERS

3- Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion

### FICHE QUALEDUC PRECONISEE PAR LA CIRCULAIRE n°19 – Partenariats et réseaux, n°7 – Parcours

Les fiches du guide QUALEDUC, ou la documentation de toute autre démarche, peuvent constituer un outil d'auto-évaluation et de progression utile aux établissements qui visent le label ou son renouvellement

DETAILS DU CRITERE N°3	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement établit une véritable stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local, les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur) et d'autres organismes tels que les représentations des branches professionnelles, les dispositifs d'insertion, les missions locales, Pôle Emploi, les centres d'information et d'orientation.</li> </ul> <p><i>Ce détail de critère vise à développer le travail en réseau, établissements, collectivités territoriales, milieu professionnel dans un objectif d'amélioration continue de la formation. L'objectif est de renforcer l'ancrage de l'établissement dans son environnement géographique et professionnel afin de contribuer au développement de la formation professionnelle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions relevant du parcours Avenir sont formalisés et suivies.</li> </ul> <p><i>L'établissement formalise les partenariats existants (conventions, accords, chartes...) ou les élargit en s'appuyant notamment sur les accords nationaux et académiques. L'établissement promeut et favorise la relation école entreprise au-delà des conventions et PFMP réglementaires. Exemples : parrainage de l'établissement par une grande entreprise ; organisation de témoignages de chefs d'entreprise, de professionnels ; parrainage d'une promotion par un entrepreneur, un artisan, un professionnel reconnu ; échange de compétences milieu professionnel / milieu scolaire.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE		
Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas : <b>Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme</b>		
Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

DETAILS DU CRITERE N°4	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions culturelles touchent un <b>large public</b> <i>Intégrer les partenariats avec l'environnement culturel et sportif dans les projets éducatifs : la réussite éducative est synonyme d'ouverture culturelle, au sens le plus large. Elle favorise la conquête progressive de l'autonomie. Les inégalités sociales se confondent avec les inégalités culturelles. La finalité de l'école est au moins, de contribuer à réduire celles-ci.</i></li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions culturelles sont <b>significatives</b> et s'inscrivent dans un <b>parcours formalisé et suivi</b> <i>L'action culturelle en milieu scolaire vise un triple objectif : renforcer les apprentissages fondamentaux, offrir à chaque élève les éléments d'une culture dont l'absence constituerait un handicap scolaire et social, familiariser les futurs adultes avec les œuvres d'art et la fréquentation des lieux de culture</i></li> </ul> <p><i>Pour que l'action culturelle porte ses fruits, elle doit s'appuyer sur des pratiques fréquentes et régulières que favorisent des partenariats pérennes entre l'Education nationale et les différents acteurs susceptibles de favoriser la présence de la culture à l'école.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE		
Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas : <b>Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme</b>		
Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

### CRITERE NATIONAL DU LYCEE DES METIERS

5- La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale

**FICHE QUALEDUC PRECONISEE PAR LA CIRCULAIRE n°12 – Ouverture européenne et internationale**

Les fiches du guide QUALEDUC, ou la documentation de toute autre démarche, peuvent constituer un outil d'auto-évaluation et de progression utile aux établissements qui visent le label ou son renouvellement

DETAILS DU CRITERE N°5	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<p>En s'inscrivant dans les priorités académiques et nationales en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes, l'établissement <b>développe un ensemble cohérent et formalisé d'actions</b> en termes de partenariats, de mobilités, d'échanges à distance, d'actions éducatives, d'enseignement des langues, etc.</p> <p><i>Par ce détail de critère, l'objectif est d'accroître qualitativement et quantitativement les relations internationales de chaque établissement pour enrichir la culture générale (arts et loisirs, sport,...) et professionnelle des élèves ainsi que leur maîtrise des langues étrangères. L'ouverture et l'échange peuvent prendre diverses formes : projets pédagogiques intégrant la dimension européenne, mise en œuvre de la délivrance d'attestation en vigueur, communication avec des technologies modernes sur des thèmes professionnels, culturels ou linguistiques, rencontre avec des professionnels d'entreprises étrangères installées en France.</i></p> <p><i>L'établissement développe des échanges et des coopérations internationales propres à la culture et à la formation professionnelle. Il propose des modalités d'échanges avec d'autres pays pour les élèves et les enseignants en identifiant les objectifs pédagogiques.</i></p> <p><i>L'établissement mesure les incidences sur la réussite, la motivation des élèves, l'attraction de l'établissement, l'insertion professionnelle des jeunes, les évolutions pédagogiques de l'équipe enseignante. Il favorise l'engagement d'enseignants pour l'obtention de la certification DNL, et propose l'ouverture de section européenne.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE		
Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas : <b>Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme</b>		
Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

### CRITERE NATIONAL DU LYCEE DES METIERS

6- La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale

### FICHE QUALEDUC PRECONISEE PAR LA CIRCULAIRE n°6 – Vaincre le décrochage scolaire

Les fiches du guide QUALEDUC, ou la documentation de toute autre démarche, peuvent constituer un outil d'auto-évaluation et de progression utile aux établissements qui visent le label ou son renouvellement

DETAILS DU CRITERE N°6	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation</b> pour lutter contre le décrochage scolaire <i>Ce détail de critère vérifie qu'il existe dans l'établissement un objectif d'organiser des actions de qualification et d'insertion professionnelle pour des jeunes en difficulté ou en rupture scolaire. A minima, le lycée participe aux enquêtes nationales IVA* et IPA* et exploite les résultats, notamment pour vérifier la pertinence de son offre.</i></li> </ul> <p>*IVA : Insertion des lycéens dans la Vie Active *IPA : insertion professionnelle des apprentis</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'établissement propose des parcours adaptés</b> aux jeunes faisant valoir leur <b>droit au retour en formation initiale</b> ou le <b>droit au redoublement dans l'établissement d'origine.</b> <i>L'établissement s'organise, y compris avec d'autres établissements, pour lutter contre les ruptures scolaires et les sorties du système scolaire sans qualification relevant de son territoire : actions d'insertion professionnelle pour faciliter l'accès à l'emploi, contribution à la lutte contre les ruptures scolaires et les sorties sans qualification.</i></li> </ul>				

### RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE

Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas :  
**Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme**

Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**

DETAILS DU CRITERE N°7	Point fort	Conforme	Remarque	Non conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement <b>définit et met en œuvre un plan de communication</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>être clairement identifié par les usagers et les partenaires ;</li> </ul> <i>Ce détail de critère vérifie qu'il existe dans l'établissement un objectif d'organiser un plan de communication pour l'usager. L'établissement adopte une démarche active de promotion de ses voies de formation et de recrutement de ses publics. Il met en valeur les métiers et les parcours qui y conduisent.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>promouvoir une offre de formation attractive ;</li> </ul> <i>L'établissement met en place des actions (productions de plaquettes documentaires, journées portes ouvertes, accueil de groupe, forum..) destinés aux enseignants et élèves de collège, mais aussi à tous les usagers, à tous les publics. Pour cela, l'établissement s'ouvre aux parents des élèves du lycée et à ceux des collèges, accueille des élèves (accueil en groupe ou individualisé) d'autres lycées intéressés par des formations dispensées au sein de l'établissement.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>valoriser ses relations partenariales ;</li> </ul> <i>L'établissement met en avant via un site, un portail internet, une news letter, la presse ou bien tout autre support de communication, les actions en place avec les partenaires de l'établissement.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>afficher avec dynamisme ses projets</li> </ul> <i>L'établissement dispose d'un site internet à jour, renouvelé, qui reflète son dynamisme. L'ensemble des personnels est impliqué dans les actions de communication à l'interne et à l'externe de l'établissement, qu'il s'agisse de promouvoir l'image de l'établissement auprès des publics ou des médias, de communiquer avec les familles et les publics, ou encore de communiquer avec les entreprises et les institutions.</i> </li> </ul>	□	□	□	□

### RECUEIL de l'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE

Commentaire de l'auditeur au regard des fiches actions proposées sur l'écart constaté par rapport au critère selon le cas :  
Point fort, Conforme, Conforme avec Remarque, Non-conforme

Equipe de Direction	Comité de suivi du label	Elèves / Parents / Partenaires

**RECUEIL DE L'AUDITEUR - DESCRIPTION SYNTHETIQUE (suite)**

**Equipe de Direction**

**Comité de suivi du label**

**Elèves / Parents / Partenaires (professionnels, élus)**

**CONSEILS D'AMELIORATION proposé par l'AUDITEUR**

Caractérisations générales  
**CONFORME AVEC REMARQUES et/ou NON-CONFORME**

**AXES DE TRAVAIL**

**Axe N°1**

**1**

**2**

**Axe N°2**

**1**

**2**